## **ORAPI**

## Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

## au capital de 6 643 534 euros

Siège social : 25 rue de l'Industrie 69200 VENISSIEUX 682 031 224 RCS LYON

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS/AUTORISATIONS EN COURS DE VALIDITE ET UTILISATION FAITE DE CES
DELEGATIONS/AUTORISATIONS PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Nature de la délégation	Date de l'AG	Durée	Échéance	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice écoulé
Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions de préférence (AP) à émettre au profit de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce	29/07/2020	38 mois	29/09/2023	Nombre maximal d'AP à émettre 1 000 AP; Montant nominal maximal : 1 000 euros ; 900 AP définitivement acquises le 21/10/2021 ; Solde AP restant à émettre : 100 AP	NON
Autorisation aux fins de réduire le capital de la Société par annulation d'actions propres	29/04/2022	18 mois	29/10/2023	10 % du nombre total des actions composant le capital social	NON
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription	29/04/2022	26 mois	29/06/2024	5 millions d'Euros de valeur nominale (50 millions d'Euros de nominal pour les titres de créances donnant accès au capital social)	NON
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société	23/04/2021	26 mois	23/06/2023	5 millions d'Euros de valeur nominale (50 millions d'Euros de nominal pour les titres de créances donnant accès au capital social)	NON
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par offres au public visées à l'article L. 411-2 1° du code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société	23/04/2021	26 mois	23/06/2023	20 % du capital social par an au moment de actions	NON
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	29/04/2022	26 mois	29/06/2024	15 % de l'émission initiale	NON
Autorisation donnée à l'effet de fixer, selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale, le prix d'émission sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de titres de capital à émettre de manière immédiate ou différée	23/04/2021	26 mois	23/06/2023	10 % du capital social par période de 12 mois	NON
Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de sociétés dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société	29/04/2022	26 mois	29/06/2024	10 % du capital social	NON
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou primes	29/04/2022	26mois	29/06/2024	30 millions d'euros	NON
Autorisation à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions ordinaires, existantes ou à émettre, aux membres du personnel salariés et/ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées ou à certains d'entre eux	23/04/2021	38 mois	23/06/2024	5% du capital social	69 000 actions attribuées le 7/05/2021 14 000 attribuées le 21/07/2021 ; 9 000 actions attribuées le 7 octobre 2021 ; 4 000 actions attribuées le 3 octobre 2022
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, adhérant au Plan d'Épargne Groupe	29/04/2022	26 mois	29/06/2024	3 % du capital social	NON
Délégation de pouvoirs pour constater la réalisation de chacune des augmentations de capital susceptibles de résulter de l'émission des actions ordinaires aux fins de remboursement des ORA 2 et procéder aux modifications corrélatives des statuts	29/07/2020	20 ans	29/07/2040	Nombre total maximum d'actions en cas de remboursement : 8.074.917 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 €	NON

<sup>\*</sup> en date du 29 juillet 2020, l'assemblée générale des actionnaires, suite à l'adoption du mode d'administration et de direction des sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance, a décidé de transférer l'ensemble des autorisations et délégations en vigueur consenties au Conseil d'Administration de la Société au Directoire de la Société.